

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL SESSION 2011

DEPOT DE DOSSIERS

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous, par spécialité et par épreuve, le nombre d'exemplaires de dossiers que **vous devez impérativement transmettre à chaque centre d'examen où vous êtes convoqué(e)**.

SPECIALITE	NOMBRE D'EXEMPLAIRES	DATE LIMITE DE DEPOT
COMPTABILITE /SECRETARIAT U 20 « Présentation d'une étude à caractère professionnel » U 31 « Evaluation de la formation en milieu professionnel » U 32 « Pratique professionnelle sur poste informatique »	2 1 1	31/05/2011 31/05/2011 31/05/2011
COMMERCE U 20 « Action de promotion – animation en unité commerciale » U 30 « Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel : vente en unité commerciale »	} 2	30/05/2011
LOGISTIQUE U31 « Pratique professionnelle en entreprise »	2	30/05/2011
RESTAURATION U 30 « Epreuve de synthèse de la formation en milieu professionnel »	2	30/05/2011
SERVICES U 20 « Communication orale professionnelle » U 31 « Evaluation de la formation en milieu professionnel » U 32 « Montage de projet »	} 2	30/05/2011
VENTE U 20 « Communication orale en situation de vente » U 30 « Epreuve prenant en compte la formation en milieu prof. »	2 1	30/05/2011 30/05/2011

- **ATTENTION** : le dossier doit comporter les documents permettant de vérifier la conformité à la réglementation des périodes de formation en entreprise.